

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET RÉGIONALE D'ETRECHY 2017 - 2036

Le contexte :

La forêt régionale d'Étréchy (91), d'une surface de 103,07 ha, est propriété du Conseil régional d'Ile de France. L'Agence des Espaces verts d'Ile de France (AEV) est chargée de l'acquisition foncière, de l'entretien et de l'ouverture au public de cette propriété. De par le Code forestier, elle bénéficie du régime forestier mis en œuvre par l'ONF. Une charte de partenariat AEV-ONF a été signée le 28 juin 2011.

La forêt est installée en limite d'un plateau calcaire, sur des côteaux gréseux et au pied de ces côteaux. La fertilité des sols est très variable depuis des sols riches en fond de vallon à des sols très pauvres (platières gréseuses ou ancienne carrière).

Le chêne est majoritaire, sans être dominant. On y trouve aussi du châtaignier et du charme. La forêt est globalement régularisée Bois Moyen. Le capital est assez fort et très variable selon les parcelles.

La desserte est insuffisante. Par ailleurs les coteaux gréseux sont difficilement exploitables. Le massif est moyennement fréquenté. Le public est constitué des randonneurs qui utilisent les PR et GR, et de quelques habitués liés aux lotissements d'Étréchy.

La forêt régionale abrite plus de 26 espèces protégées, dont de nombreux insectes. Elle est partiellement en ZNIEFF1.

Les milieux ouverts recouvrent environ 15 ha où se trouve la plupart des espèces protégées.

Les enjeux principaux de la forêt :

Les enjeux de la forêt sont principalement écologiques et d'accueil du public. Les enjeux écologiques sont principalement liés aux milieux ouverts qui menacent de se refermer. Les enjeux d'accueil impliquent que les peuplements doivent être pérennisés. En particulier, les peuplements les plus denses doivent être éclaircis pour gagner en stabilité.

Bilan de l'aménagement précédent :

L'aménagement précédent traitait la forêt en futaie régulière et prévoyait de régénérer 5 ha. Les chaos gréseux étaient éclaircis avec abandon des bois. En réalité, seule une coupe d'amélioration sur environ 5 ha a été réalisée.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

La forêt est à objectif d'accueil du public et de préservation des richesses écologiques. L'accueil du public implique la pérennisation des peuplements forestiers, notamment la décapitalisation des peuplements denses pour davantage de stabilité.

Le programme d'actions prévoit :

Pour les coupes :

La forêt est traitée en irrégulier, conformément à la volonté du propriétaire. Il est prévu de passer en coupe tous les 6, 9 ou 12 ans selon la fertilité de la station et le capital des peuplements. Le prélèvement sera important compte tenu du retard pris dans l'aménagement précédent.

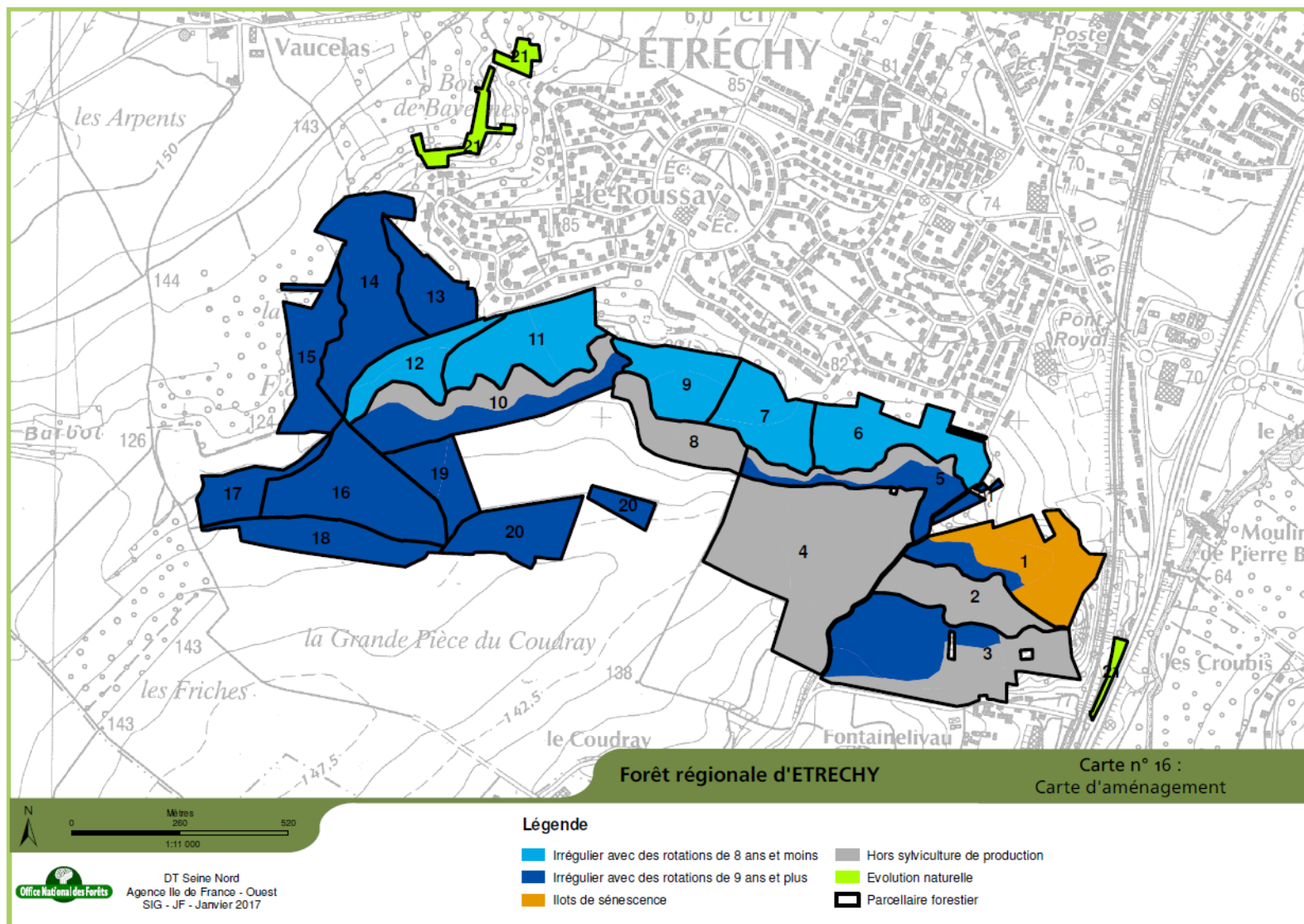
Pour les travaux :

Un important programme de desserte est programmé. Il devra être réalisé avant les premières coupes. Des travaux de dégagements en futaie irrégulière sont prévus sur deux parcelles avec une rotation de 4 ans. Les travaux d'ouverture du milieu seront réalisés en liaison avec les compensations écologiques des travaux de la Société du Grand Paris.

Bilan prévisionnel

Le bilan est négatif du fait de l'importance des travaux de desserte et des travaux écologiques et d'accueil du public (fauchages, propreté).

ANNEXE 1 : carte de l'aménagement



BDORTHOE, BDNA, Par. 4, 2003 - Reproduction Interdite - Licence I2020 CLP-PLB (2.0) - Topo sans frontiers - (Maison IGN - MAP info00101)

ANNEXE 2 : carte des stations

